

*Prestations de retraite supplémentaires—Loi*

**M. Crosbie:** Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer à ce nouveau système qui nous permet de poser des questions. Je dois dire que j'ai trouvé cela difficile parce qu'il faut écouter les discours avant de poser des questions. Je l'ai fait, cependant, et j'ai été bien puni puisque j'ai dû écouter le député qui cherchait à se justifier. Je veux lui poser la question suivante: A titre de député d'Ottawa-Centre, pense-t-il que le gouvernement du Canada a légalement ou moralement le droit de modifier unilatéralement le régime de pensions des anciens fonctionnaires, des employés qui sont déjà retraités, comme le propose la mesure à l'étude? C'est à cette question qu'il devrait répondre au lieu d'essayer de trouver toutes sortes d'arguments spécieux pour se justifier. C'est une question que lui posent les habitants de sa circonscription et à laquelle il n'a pas encore répondu. Il leur a envoyé des lettres toutes faites qui ne répondent pas aux questions qui lui sont posées.

• (1610)

J'ai ici une lettre qui pose une question très simple. Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), qui représente une circonscription où habitent des milliers de retraités, pense-t-il oui ou non avoir légalement ou moralement le droit d'appuyer la mesure prise par le gouvernement pour modifier unilatéralement le régime de pensions des retraités? C'est une question bien simple et ses électeurs méritent qu'il leur réponde au lieu de donner toutes ces explications confuses à propos de telle ou telle caisse ou encore d'une fusion de la caisse. Il impose un sacrifice aux retraités et ils veulent une réponse.

**M. Evans:** Monsieur le Président, pour connaître la réponse à cette question, il suffit de voir comment j'ai voté au moment de la deuxième lecture et comment je voterai au moment de la troisième lecture.

**M. Crosbie:** Monsieur le Président, je ne veux pas dénigrer le député inutilement parce que c'est très facile de le faire simplement en disant la vérité. Le député a-t-il appuyé le principe de la mesure au moment du vote et l'a-t-il toujours fait depuis que le bill a été présenté à la Chambre? S'il l'a fait, cela veut dire qu'il pense que le gouvernement a légalement et moralement le droit de modifier unilatéralement le régime de pensions. Ses électeurs veulent le savoir.

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre. Avant d'autoriser cette question, la présidence devrait peut-être avertir les députés que leurs questions doivent porter sur le sujet à l'étude. Il me semble que l'on s'éloigne beaucoup du sujet en posant des questions à propos de votes qui ont déjà eu lieu.

**M. Crosbie:** Il s'agit du même bill.

**Le président suppléant (M. Corbin):** La présidence se permet de signaler que tous les députés et les membres du public peuvent voir les résultats des votes en consultant le compte rendu. J'exhorte les députés à respecter le plus possible la règle de pertinence et à ne pas parler de choses qui se sont produites à la Chambre à d'autres étapes du débat. De toute façon, j'accorderai la parole au député d'Ottawa-Centre (M. Evans) pour qu'il réponde à la question qui lui a été posée.

**M. Evans:** Monsieur le Président, je répondrai à la question. Comme je le dis depuis le début, tant que les prestations sont versées grâce à l'argent des contribuables, le gouvernement a non seulement le droit, mais aussi le devoir, de veiller à ce que cet argent soit bien dépensé. Si l'on veut mettre en œuvre un programme d'austérité pour limiter les dépenses qui proviennent de l'argent des contribuables, ce programme doit s'appliquer globalement à toutes les dépenses provenant de l'argent des contribuables.

**M. Crosby:** Si j'éprouve de la sympathie à l'endroit du député d'Ottawa-Centre (M. Evans), monsieur le Président, c'est que je constate à quel point il est tourmenté par son désir d'être loyal envers le gouvernement qu'il appuie à la Chambre, d'une part, et ses nombreux commettants qui sont des fonctionnaires actuels ou retraités, d'autre part. Dans l'espoir de le reconforter, je lui rappelle qu'au moment où le député de Cape Breton-Highlands-Canso (M. MacEachen), ministre des Finances à l'époque, a présenté le 28 juin 1982 à la Chambre le programme dit des 6 et 5 p. 100, le gouvernement donnait en quelque sorte à entendre qu'il était soucieux de freiner l'inflation en comprimant ses dépenses, voire de la ramener à environ 6 ou 5 p. 100. Voilà l'objectif que le gouvernement s'était fixé et qu'il avait annoncé à la Chambre, et je comprends très bien que le député d'Ottawa-Centre ait pu appuyer ce programme dans l'intérêt de sa circonscription qui compte des fonctionnaires actuels et retraités.

Cependant, la difficulté pour le député, c'est que sept mois se sont écoulés, que le mois de janvier tire à sa fin, et que l'inflation atteint 9.3 p. 100, ce qui est bien loin de 6 ou 5 p. 100. Ne devrait-il pas reconsidérer l'attitude qu'il a adoptée il y a des mois à l'égard de ce programme du gouvernement? Ne devrait-il pas maintenant faire preuve de loyauté envers ses électeurs, étant donné que le gouvernement s'est bel et bien trompé dans ses prévisions, que l'inflation n'est ni de 6 ni de 5 p. 100, et que ses électeurs sont aux prises avec une inflation de 9.3 p. 100?

Est-il prêt maintenant à reconsidérer son attitude, à abandonner la position qu'il a adoptée naguère, et à se prononcer contre ce bill monstrueux?

**M. Evans:** Non, monsieur le Président. De concert avec d'autres mesures économiques, le programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement donne d'excellents résultats. L'inflation, qui était de 11 p. 100 au début de l'été, n'est plus que de 9.3 p. 100. Pour les trois derniers mois de l'année, elle était de 6.5 p. 100; en fait, l'indice des prix n'a pas du tout varié au cours du mois de décembre.

A ce propos, monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre l'habitude qu'ont les fonctionnaires, et que j'ai acquise alors que j'étais moi-même fonctionnaire, de toujours conseiller le ministre le mieux possible et de l'appuyer ensuite jusqu'au bout, quelle que soit la décision qu'il ait prise. C'est une tradition à laquelle le parti libéral du Canada fait honneur et aussi, sauf erreur, le Nouveau parti démocratique. Si le député veut bien m'en croire, son parti éprouverait moins de difficultés s'il la respectait lui aussi.